

Avis de confidentialité : Système de renseignements sur les élèves PowerSchool

1. Qu'est-ce que PowerSchool?

- PowerSchool est le nom du principal logiciel de renseignements sur les élèves utilisé par les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Il fait partie d'iNSchool, le système de renseignements sur les élèves de la Nouvelle-Écosse.
- PowerSchool est disponible par l'entremise de navigateurs Internet, comme Chrome, sur tout dispositif connecté à Internet. Il offre un portail permettant aux élèves et aux parents/personnes tutrices d'ouvrir une session et de consulter les informations concernant la scolarité des élèves.

2. Pourquoi cet avis de confidentialité est-il nécessaire?

- En vertu des lois sur la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse, votre école a le droit de recueillir, utiliser et partager certains types de renseignements personnels par l'entremise de systèmes approuvés, notamment PowerSchool, afin d'appuyer la scolarité des élèves.
- Les lois sur la protection de la vie privée obligent les écoles à protéger les renseignements personnels lors de leur transmission et leur utilisation.
- L'objectif de cet avis est de vous aider à comprendre l'utilisation de renseignements personnels dans PowerSchool.

3. Quels renseignements sur moi/mon enfant se trouvent dans PowerSchool?

- **Renseignements qui aident le personnel à reconnaître et inscrire l'élève, par exemple :**
 - les renseignements fournis dans le formulaire d'inscription, notamment le nom de l'élève; sa date de naissance; son genre; son adresse; les coordonnées des parents et des personnes de contact; les membres de sa famille; les modalités de garde; l'autoidentification; et les renseignements médicaux, sur les transports, l'immigration ou les études internationales;
 - une photo de l'élève.

- **Renseignements créés ou recueillis par le personnel enseignant ou scolaire pour appuyer l'éducation de l'élève, par exemple, des renseignements sur :**
 - les cours, les notes, les travaux, les bulletins, les commentaires du personnel enseignant, les résultats des évaluations provinciales, les horaires de cours et l'assiduité;
 - les programmes et formes de soutien, notamment la participation à l'éducation à distance, au Baccalauréat international ou au programme de métiers spécialisés et les soutiens comme les adaptations, le soutien en langue additionnelle ou les plans de programme individualisé (PPI);

Note : les dossiers complets des PPI et les détails/rapports sur les besoins des élèves et les soutiens spécialisés sont conservés dans un système confidentiel séparé nommé TIENET.

 - les prix comme les bourses, y compris les activités parascolaires pertinentes pour l'attribution des prix;
 - les incidents de comportements inacceptables selon la [Politique provinciale sur le code de conduite dans les écoles](#), ainsi que les mesures disciplinaires, y compris les suspensions.

4. Qui peut accéder aux renseignements personnels contenus dans PowerSchool et pourquoi?

- Les élèves, les parents/personnes tutrices ou les autres personnes assumant la garde de l'élève peuvent consulter les informations sur les cours, les travaux, le personnel enseignant, l'horaire, l'assiduité et les notes et résultats scolaires actuels et précédents de l'élève par l'entremise du portail pour les élèves et les parents. D'autres renseignements sur les programmes et formes de soutien additionnels, prix, incidents et suspensions peuvent être transmis aux parents/personnes tutrices, au besoin, pour les garder au courant et appuyer l'éducation de l'élève.
- Le personnel dans votre centre régional pour l'éducation (CRE) ou du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le personnel provincial des services d'informatique peuvent accéder aux renseignements sur les élèves, lorsque nécessaire pour fins d'analyse, de planification et de soutien technique.
- Les renseignements sur les élèves peuvent être transmis au fournisseur du logiciel, PowerSchool Group LLC, de façon limitée pour fins de soutien technique.
- Certains renseignements, notamment le nom de l'élève, son numéro de carte de santé (si fourni), les coordonnées des parents/personnes tutrices et les noms de l'école et du personnel enseignant, sont transmis au ministère de la Santé et du Bien-être dans le cadre des programmes de santé publique, dont la planification des cliniques de vaccination.

- Les renseignements sur les élèves peuvent être transmis à la police ou à une agence de protection de l'enfance pour faciliter une enquête, au besoin, ou à une personne ou organisation lorsque nécessaire pour se conformer à une ordonnance de tribunal.
- Les renseignements sur les élèves peuvent être transmis à une autre organisation ou personne dans certaines circonstances autorisées par la loi. Par exemple, les coordonnées de parents sont parfois transmises au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA) de la Nouvelle-Écosse pour faciliter l'obtention de pensions alimentaires pour les enfants ou les personnes conjointes.
- Les renseignements sur les élèves peuvent aussi être transmis aux partenaires et aux équipes de recherche en éducation en respectant les exigences strictes en matière de confidentialité et de protection de la vie privée. Le minimum de renseignements possible est transmis afin de protéger la vie privée, et les renseignements permettant d'identifier les personnes sont éliminés, lorsque possible, avant de les transmettre.
- Votre école ou CRE/le CSAP peut transmettre des renseignements sur les élèves à d'autres fournisseurs de services, au besoin, afin d'offrir certains services. Par exemple, il se peut que votre école transmette des renseignements comme le nom de l'élève, l'adresse où chercher et déposer l'élève et les besoins de transport pour les élèves ayant des besoins spéciaux aux fournisseurs externes de transports afin d'offrir les services de transport en autobus. Les renseignements ne sont jamais partagés sans les approbations requises et/ou des contrats signés avec les fournisseurs de service.

5. Que fait-on pour protéger les renseignements personnels de mon enfant?

- Toute collecte, utilisation et transmission de renseignements personnels est effectuée en vertu de la loi sur l'éducation ([Education Act](#)), la *loi sur l'accès aux informations et la protection de la vie privée* ([Freedom of Information and Protection of Privacy Act](#) [FOIPOP]), et la *loi sur la protection contre la communication internationale des renseignements personnels* ([Personal Information International Disclosure Protection Act](#) [PIIDPA]), parmi d'autres.
- Le fournisseur du logiciel, PowerSchool Group LLC, est assujéti à des obligations contractuelles rigoureuses leur obligeant à utiliser les renseignements personnels sur les élèves uniquement dans le cadre de PowerSchool; aucune autre utilisation n'est permise.
- Votre école, votre CRE, le CSAP, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le personnel provincial des services d'informatique suivent des mesures de sécurité afin de protéger les renseignements personnels contre l'accès, l'utilisation, la transmission et la destruction non autorisés. Cela comprend une

variété de protections comme les politiques et les procédures, les mesures de sécurité physiques et les mesures techniques comme les pare-feux, le chiffrement et les mots de passe.

- Tout fournisseur de service est aussi obligé, par contrat, de prendre des mesures de sécurité afin de protéger vos renseignements.
- Tous les renseignements sont stockés dans des serveurs au Canada et aucun accès à ceux-ci ne se fera à partir de l'extérieur du Canada par les personnes qui sont autorisées à y accéder, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et de l'obtention préalable d'une approbation. Tout accès ou stockage à l'extérieur du Canada doit obligatoirement être conforme à la *loi sur la protection contre la communication internationale des renseignements personnels* ([Personal Information International Disclosure Protection Act](#) [PIIDPA]).
- Les écoles doivent tenir les dossiers des élèves conformément à la [Politique concernant les dossiers des élèves de la province](#).

6. Comment accéder aux renseignements sur moi/mon enfant dans PowerSchool?

- Les élèves, les parents/personnes tutrices ou les autres personnes assumant la garde de l'élève peuvent consulter les informations sur les notes, les travaux, les horaires et l'assiduité de l'élève par l'entremise du portail en ligne pour les élèves et les parents de PowerSchool.
- Des informations détaillées sur comment accéder au portail pour les élèves et les parents, dont les guides d'utilisation, se trouvent sur le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à : https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/eleves_et_parents.

Portail pour les élèves et parents de PowerSchool :



- Si vous avez besoin d'accéder à des informations qui ne sont pas disponibles dans le portail pour les élèves et les parents ou avez besoin d'informations supplémentaires sur les mesures que prend votre école pour gérer et protéger les renseignements sur les élèves, veuillez communiquer avec la direction de votre école.

Préparé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse en février 2025.